

## OFFRE DE SERVICE - PLAN DE COHÉSION SOCIALE

**La Plate-forme « Nouveaux Services » en Basse-Normandie**, une équipe permanente d'intervenants de l'AFPA, au service des employeurs et des salariés relevant d'un Contrat d'Avenir ou d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (hors bénéficiaires de CAE ou CAV conclus avec l'Éducation Nationale)

### Les objectifs

- Apporter une aide personnalisée pour favoriser la professionnalisation du salarié en vue de son insertion durable.
- Informer, conseiller et accompagner l'employeur et le salarié sur le champ de l'acquisition de compétences et la valorisation de l'expérience.

La professionnalisation recouvre autant l'acquisition de compétences au travers de l'exercice de l'emploi, que le recours à des actions de formation.

Le parcours de professionnalisation prend en compte les besoins d'acquisitions de compétences dans le cadre de l'emploi tenu et ceux relevant du projet professionnel du salarié en vue de son insertion durable.

### Les prestations

- **Analyse du parcours, de l'activité du salarié et prise en compte de son projet professionnel**
- **Identification des besoins en matière de professionnalisation**
- **Information et conseil personnalisé en formation**

Information sur l'offre régionale de formation, recherche des organismes de formation adaptés, mise en relation avec des organismes de formation, organisation du plan de formation au regard des contraintes liées au salarié ou à l'emploi, étude des coûts de formation, aide au montage du dossier de financement.

- **Aide à la valorisation de l'expérience**

Mise en place d'un livret de suivi, conseil pour l'établissement de « l'attestation de compétences », information et sensibilisation pour la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience.

- **Validation du plan de formation pour l'accès aux dispositifs de formation de l'Etat et de la Région**

### Les modalités d'intervention

- L'employeur et le salarié peuvent solliciter à tout moment les services de la plate-forme, qui se chargera d'articuler son intervention en lien avec les partenaires ou prestataires mandatés par le Service Public de l'Emploi.
- Les partenaires ou prestataires assurant le suivi du salarié peuvent faire directement appel à la Plate-forme pour toute question sur le champ de l'appui à la professionnalisation.

#### PLATE-FORME NOUVEAUX SERVICES

3 rue Karl Probst  
 BP 65036 • 14050 Caen cedex 4  
 Tél. : 02 31 06 18 30 • Fax : 02 31 06 18 39  
 E-mail : contact.pfns@wanadoo.fr • www.nouveauxservices-bn.org

